



Paris, le 3 décembre 2009

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Marie-Luce PENCHARD  
Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer  
27, rue Oudinot  
75008 Paris

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
**TÉLÉPHONE**  
05 08 41 99 98  
**TÉLÉCOPIE**  
05 08 41 99 97  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
**TELEPHONE**  
01 40 63 15 39  
**TELECOPIE**  
01 40 63 15 40  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Madame la Ministre,

En début de semaine, lors des débats à l'Assemblée nationale sur la proposition de loi sur la fracture numérique, j'ai eu l'honneur d'intervenir à plusieurs reprises, en mon nom et en celui de l'ensemble de mes collègues des collectivités d'outre-mer (COM), afin d'obtenir pour les COM les mêmes garanties de « couverture minimale » que celles mises en place par les articles 1er BA et 1er B du texte au bénéfice des départements, de métropole comme d'outre-mer. Je vous prie de trouver le compte-rendu de ces débats ci-joints.

L'absence de ces protections pour les COM et le rejet de mes amendement en ce sens par Mme le Secrétaire d'Etat à la Prospective et au Développement de l'économie numérique démontrent que sur ce texte, une nouvelle fois, une partie de l'outre-mer n'a pas été prise en compte. Mme le Secrétaire d'Etat à la Prospective et au Développement de l'économie numérique a fondé son refus sur plusieurs références à des décisions qui, tout en n'étant « pas encore totalement arbitrées », pourraient être prises en faveur des COM lors de la restitution des travaux sur la TNT dans les COM qui aurait lieu le 9 décembre au Ministère de la Culture.

Aussi, je vous prie de bien vouloir vous saisir du dossier afin que des réponses concrètes puissent être apportées sur cette question où, visiblement, rien n'est encore figé à la date d'aujourd'hui.

Confiante en votre soutien, Madame la Ministre, je vous prie de croire à l'expression de ma haute considération.

Annick Girardin